

Image not found or type unknown



## AUDITION MINEUR EN GARDARMERIE

Par **mario83**, le **18/03/2012** à **19:12**

BONJOUR

ma fille agée de 13 &ns DUPUIS LE 27 FEVRIER 2012

A été auditionnée par la brigade de gendarmerie suite a une plainte de vole de portable pour laquelle elle aétait mis en cause injustement( car elle est innocente et fourni un alibis )) la grndarme qui m'a convoqué ma dis quelle devais etre entendu devant moi et lors de l'audition ce n'as pas été le cas elle l'a questionné seule suite a ca déposition elle m'a entendu ( la gendarme ) e je lui ai dis que j'avais l'intention d'écrire au procureur pour porter plainte contre les fille qui l'on accusées ( difamation)) et pour l'audition arbitraire de ma fille ai je le droit ou pas?????? MERCI D4AVANCE POUR LA REPONSE